

# Certificat de spécialisation : Délégué à la protection des données (DPO / CIL)

CS5200A - 14 crédits

## Public concerné

Prérequis :

Le certificat de spécialisation est ouvert aux auditeurs :

Justifiant au moins d'un diplôme reconnu de niveau bac + 3/4 et d'une expérience professionnelle dans le domaine si possible

Avoir le niveau au minimum équivalent aux enseignements dispensés par les UE DRA001 (présentation générale du droit) et DRA002 (initiation aux techniques juridiques fondamentales) du Cnam ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.

Disposant d'une bonne sensibilisation aux outils des technologies de l'information et de la communication.

## Objectifs pédagogiques / Compétences visées

Permettre à l'auditeur de prétendre à l'exercice de la fonction de délégué à la protection des données (DPD) interne ou externe, à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations, professions réglementées ou activités de consulting externe.

Permettre à l'auditeur de prétendre à l'exercice de la fonction de "référént protection des données" à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations.

Dans le contexte du RGPD et de la nouvelle loi française sur la protection des données personnelles, identifier les nouvelles contraintes opérationnelles pour les professionnels ainsi que les chantiers "métiers" à mettre en oeuvre à court et moyen terme.

## Organisation

**Nombre de crédits ECTS : 14**

**Stages, projets, mémoire et condition de délivrance du diplôme**

Validation des trois UE :

DNT104

DNT105

DNT106

# Certificat de spécialisation : Délégué à la protection des données (DPO / CIL)

CS5200A - 14 crédits

## Description de la formation

DNT104	Droit du numérique	4 crédits
--------	--------------------	-----------

DNT105	Métier du délégué à la protection des données (DPD / DPO)	6 crédits
--------	---	-----------

DNT106	Étude de cas - mise en situation professionnelle RGPD	4 crédits
--------	---	-----------

Unités d'enseignements et unités d'activités obligatoires

Unités d'enseignements et unités d'activités optionnelles